



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



16134844

20 SEP. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0403.201.482

Dénomination

(en entier) : **BNP PARIBAS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société ANONYME DE DROIT FRANÇAIS

Siège : 75009 PARIS, 16 BOULEVARD DES ITALIENS, France

Succursale belge: Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Mise à jour de la publication des nouveaux pouvoirs à partir du 1er janvier 2015.

1. Dirigeants responsables

Les 2 Dirigeants responsables sont :

- Dirk DEWITTE – Directeur Général
- Bart HENDRICKX – Dirigeant Effectif

Ils ont tous pouvoirs (signature conjointe) pour représenter la succursale.

2. Mandataires Délégués

A. Les Mandataires délégués de BNP Paribas sont :

- Dirk DEWITTE
- Bart HENDRICKX

Nommés par délégation de Mr. Jean-Laurent Bonnafé en date du 8 décembre 2014

B. Les Mandataires délégués de la Succursale sont :

- Filip DIERCKX
- Dirk DEWITTE
- Bart HENDRICKX
- Véronique NEJMAN (jusqu'au 20-07-2016)
- Paul GENNART (à partir de 20-07-2016)
- Vincent BERNARD (à partir de 01-04-2015)
- Marc VAN HOVE (à partir de 20-07-2016)
- Arnaud ALLEGRET (à partir de 01-05-2015)
- Jean-Christophe DOITTAU (à partir de 01-06-2015)
- Emmanuel BUTTIN (jusqu'au 31-03-2015)

Un mandataire Délégué peut signer avec un autre Mandataire Délégué ou dans des cas spécifiques avec un Mandataire Sous-délégué ou un Directeur Général de la Société.

En l'absence d'un Mandataire délégué de la succursale et en cas d'urgence, un Mandataire délégué de la succursale peut signer avec un Mandataire délégué de BNP Paribas.

3. Business Controllers

Les Business Controllers de la Succursale sont :

- Thierry D'HAUTCOURT
- Dirk HUYGHE
- Daniel VERMOESEN (à partir de 01-11-2015)

4. Mandataires Subdélégués

Deux Mandataires Délégués peuvent nommer des Mandataires Subdélégués ou Mandataire Spéciaux par procuration interne.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Les Mandataires Subdélégués n'ont pas les pouvoirs de délégation.

5. Signatures requises en fonction des montants en cause

<250K Euro : 1 Mandataire Sous-délégué + 1 Business Controller ou Mandataire délégué/Dirigeant Effectif

>250K Euro <1Mio Euro : 1 Business Controller + 1 Mandataire délégué/Dirigeant Effectif

>1Mio Euro : 1 Mandataire délégué + 1 Dirigeant effectif

Pour extrait conforme.

Dirk Dewitte

Mandataire délégué

Marc Van Hove

Mandataire délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 30/09/2016 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature